



FICHE D'INFORMATIONS FINANCIERES

Année scolaire 2023/2024

Services Financiers : 01 69 03 68 25

NOM et Prénom de l'élève : _____

Classe (année scolaire 2023/2024) : 2nde 1^{ère} Tale BTS CPES

Renseignements concernant le responsable financier de l'élève

NOM et Prénom : _____

Adresse mail : _____ **Téléphone :** ___ / ___ / ___ / ___ / ___

Consentement pour que la donnée biométrique « contour de la main » de mon enfant soit traitée par l'établissement pour l'accès à la restauration scolaire. OUI NON

L'inscription volontaire au service de restauration entraîne l'obligation de se conformer aux conditions d'hébergement (annexe à conserver).

RIB obligatoire à scotcher ici

Signature de l'élève,

Montgeron, le

Signature du responsable,

Accès au restaurant scolaire

Services financiers : 01 69 03 68 25

L'inscription au restaurant scolaire doit faire l'objet d'une demande préalable auprès des services financiers.

Le restaurant scolaire est ouvert aux élèves sur 5 jours du lundi au vendredi.

❖ TARIFS AU 01/09/2023

La demi-pension est facturée au repas en fonction du quotient familial (QF) de chaque demi-pensionnaire.

Pour la rentrée scolaire 2023/2024, les tarifs seront consultables sur le site www.iledefrance.fr/tarifs-equitables à partir du 7 juin 2023.

❖ PAIEMENT

- L'achat des repas s'effectue **en ligne** à l'adresse suivante :

<https://webparent.paiementdp.com/aliAuthentification.php?site=aes00317>

Connectez-vous à l'aide de votre **identifiant** et de votre **mot de passe** (différents de ceux de PRONOTE)
Ces derniers sont délivrés en début d'année scolaire par les professeurs principaux.

- Vous pouvez également créditer votre compte **au bureau n°8 de l'administration (bâtiment J)** :

 Un **montant minimum de 10 €** sera demandé pour chaque règlement.

Le paiement peut se faire en **espèces**, en **chèque** ou en **carte bancaire**.

❖ ACCES AU RESTAURANT SCOLAIRE

 Tout élève dont le compte n'est pas approvisionné ne sera pas autorisé à déjeuner.

↳ En cas de solde insuffisant le compte est inactif et aucun plateau n'est délivré à la borne.

↳ 1 seul repas par jour est autorisé.

Toute fraude entraînera l'exclusion immédiate de l'élève du service de la demi-pension.

Pièces à fournir

Services Financiers : 01 69 03 68 25

Tout dossier incomplet sera refusé

❖ POUR LES ELEVES DEMI-PENSIONNAIRES

La présence des élèves est impérative pour l'enregistrement du contour de la main

- La « **Fiche d'informations financières** » dûment remplie
- Un **RIB** complet avec IBAN et BIC
→ Paiement de la bourse et/ou remboursement (voyages scolaires et solde de demi-pension)

Le RIB ne sert que pour des remboursements et en aucun cas pour des prélèvements.

- Une **attestation justifiant de vos revenus**
→ Prix du repas calculé en fonction du quotient familial (QF)

⚠ En l'absence de justificatif, le tarif le plus élevé sera facturé.

VOUS ETES ALLOCATAIRE DE LA CAF		VOUS N'ETES PAS ALLOCATAIRE DE LA CAF
Munissez-vous de votre code postal et de votre n°DOSSIER (anciennement intitulé « n° allocataire CAF) et rendez-vous sur la calculette du site www.iledefrance/equitables pour obtenir votre attestation de quotient familial Région – CAF.	Ou Rendez-vous sur le site www.caf.fr ou sur l'application « CAF mon compte » pour obtenir l'« attestation de paiement » de la CAF du mois en cours.	Rendez-vous sur la calculette du site www.iledefrance.fr/equitables pour obtenir votre attestation de quotient familial Région. Pièces justificatives obligatoires à fournir : <ul style="list-style-type: none">- Copie du dernier avis d'imposition 2022(revenus 2021)- Copie de l'intégralité du livret de famille- Copie de la dernière attestation de versement des prestations familiales

❖ POUR LES ELEVES EXTERNES

- La « **Fiche d'informations financières** » dûment remplie
- Un **RIB** complet avec IBAN et BIC
→ Paiement de la bourse et/ou remboursement (voyages scolaires et solde de demi-pension)

L'INSCRIPTION À LA RESTAURATION SCOLAIRE AU LYCÉE MODE D'EMPLOI



Un repas complet et équilibré accessible à tous les élèves...



...à un tarif juste adapté à vos ressources



QUI EST CONCERNÉ ?

- Tous les élèves et apprentis scolarisés dans un lycée public d'Île-de-France.

COMMENT VOUS INSCRIRE ?

- Transmettez votre quotient familial au lycée (voir démarche au dos de ce document). Pour les modalités de paiement, consultez les documents fournis par votre établissement.

QUEL EST LE TARIF QUI VOUS SERA APPLIQUÉ ?

- La Région Île-de-France finance la différence entre le coût du repas et le tarif payé par la famille (de 55 à 98 % en fonction de votre quotient familial).

Pour la rentrée scolaire 2023-2024, les tarifs seront consultables sur le site www.iledefrance.fr/tarifs-equitables

NOUVEAU

La Région poursuit la modernisation de la démarche.

Il est désormais possible d'obtenir son quotient familial sur le site iledefrance.fr/equitables

En cas de difficultés liées à votre situation professionnelle, familiale ou administrative, vous pouvez prendre contact avec le personnel de l'intendance et l'assistante sociale de votre lycée.

COMMENT OBTENIR SON QUOTIENT FAMILIAL POUR LA RESTAURATION SCOLAIRE ?

Vous êtes allocataire CAF :

Munissez-vous de votre code postal et de votre n° DOSSIER (anciennement intitulé « n°allocataire CAF ») et rendez-vous sur la calculette du site www.iledefrance.fr/equitables, pour **obtenir votre attestation de quotient familial Région - CAF**.

ou

Rendez-vous sur le site www.caf.fr ou sur l'application « CAF mon compte », pour obtenir l'« **Attestation de paiement** » de la CAF en suivant les étapes :

1. Connectez-vous à votre espace personnel CAF
2. Cliquez sur « Mes attestations »
3. Cliquez sur « **Attestation de paiement** »
4. Cliquez sur le mois en cours
5. Cliquez sur « **Recevoir par courrier** » ou « **Télécharger** ».

Attention, le document demandé pour les allocataires CAF est l'« Attestation de paiement », sur lequel figurent les membres du foyer, le dernier versement de prestations familiales et le quotient familial, de moins de 3 mois à la date de l'inscription. Merci de ne pas fournir le document intitulé « Attestation de quotient familial ».

Vous n'êtes pas allocataire :

Rendez-vous sur la calculette du site www.iledefrance.fr/equitables pour obtenir votre Attestation de quotient familial Région.

Vous aurez besoin des documents suivants :

- votre livret de famille,
- votre dernier avis d'imposition (avis d'impôt 2022 sur revenus 2021),
- le justificatif des prestations familiales (allocations familiales, MSA ou autres) de moins de 3 mois.

Une copie de ces documents devra être impérativement fournie au lycée pour permettre leur prise en compte.

Besoin d'aide ?

Contactez la plateforme
téléphonique
Équitables
0 800 075 065



Contactez la plateforme téléphonique Équitables du lundi au vendredi de 8 h 30 à 18 h, de mi-mai à mi-juillet et de fin août à début octobre.

APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE

Plus d'informations ?



www.iledefrance.fr/equitables

Familles allocataires de la CAF

Obtenez votre quotient familial pour l'inscription à la restauration scolaire de votre lycée

➤ Sur la calculette de la Région Île-de-France

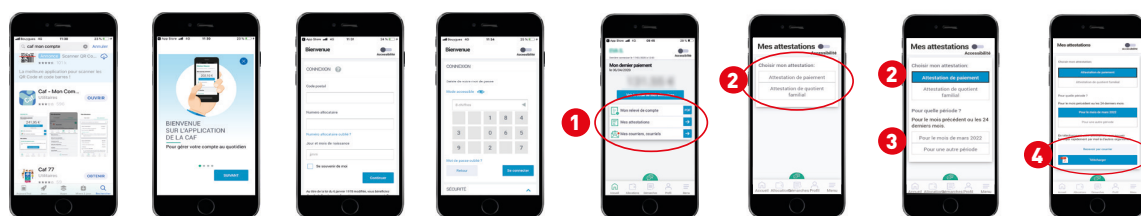
Munissez-vous de votre code postal et de votre n°DOSSIER (anciennement intitulé « n°allocataire CAF ») et rendez-vous sur la calculette du site www.iledefrance.fr/equitables, pour **obtenir votre attestation de quotient familial Région - CAF**.

➤ Sur l'application « CAF mon compte »

Après avoir téléchargé l'application sur votre téléphone, entrez vos codes d'identification. Sur la page d'accueil, sélectionnez dans l'ordre :

- 1 « Mes attestations »
- 2 « Attestation de paiement »
- 3 « Pour le mois de ... » (mois en cours)
- 4 « Recevoir par courrier » ou « Télécharger ».

En cliquant sur « recevoir par courrier » vous recevrez une copie par courrier postal à votre domicile. En téléchargeant votre **attestation de paiement**, vous pouvez ensuite vous l'envoyer par mail ou l'imprimer.



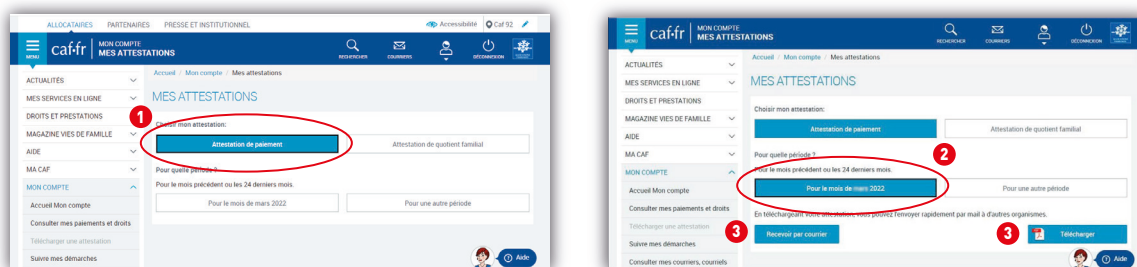
Attention, lorsque vous utilisez l'application « CAF mon compte », le document que vous devez récupérer est l'« **Attestation de paiement** », sur lequel figurent les membres du foyer, le dernier versement de prestations familiales et le quotient familial, de moins de 3 mois à la date de l'inscription. Merci de ne pas fournir le document intitulé « **Attestation de quotient familial** ».

➤ Sur www.caf.fr

1. Cliquez sur « mon compte », entrez son n° allocataire et son mot de passe



2. Dans « mon compte », cliquez sur « mes attestations », puis sur « attestation de paiement » 1, puis « pour le mois de... » (mois en cours) 2 :



Attention, lorsque vous utilisez le site www.caf.fr, le document que vous devez récupérer est l'« **Attestation de paiement** », sur lequel figurent les membres du foyer, le dernier versement de prestations familiales et le quotient familial, de moins de 3 mois à la date de l'inscription. Merci de ne pas fournir le document intitulé « **Attestation de quotient familial** ».

Besoin d'aide ?

Contactez la plateforme téléphonique Équitables
0 800 075 065



Contactez la plateforme téléphonique Équitables du lundi au vendredi de 8 h 30 à 18 h, de mi-mai à mi-juillet et de fin août à début octobre.
APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE